

Monsieur Le Président

Depuis maintenant 1 an, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Cette crise est venue bouleverser les vies professionnelles et les vies personnelles, engendrant pour certains agents des difficultés financières, des fragilités sociales que l'action sociale se doit de prendre en compte, mais avec quels moyens ?

Avec 109M d'€ pour 2021, le budget de l'action sociale tombe à un niveau jamais atteint depuis des années. Ce budget ne prend en aucun cas en compte les besoins sociaux des agents du Ministère face à une crise sociale dont l'ampleur est à craindre.

La politique sociale du ministère s'inscrit simplement dans un objectif de restriction budgétaire («notre ministère doit être exemplaire!») qui ne prend aucunement en compte les difficultés sociales qui s'annoncent pour ses agents.

La crise sanitaire a un coût social et économique effrayant et a encore accentué les tendances d'une société de plus en plus inégalitaire à laquelle les agentes et les agents en activité ou à la retraite du ministère n'échappent pas.

Les inégalités sont d'autant plus grandes que leur pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer. Le droit à une action sociale ministérielle est rendu encore plus légitime, c'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle n'est ni un confort ni un luxe. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents en activité et pensionnés, leurs familles et leurs ayants droits.

Pour Solidarités Finances, l'Action Sociale a pour objet de répondre à tous les besoins sociaux des personnels actifs et des retraités dans les domaines du logement, de la restauration, de gardes d'enfants, des vacances, des loisirs et de la culture. Elle peut offrir un équilibre aux personnes entre vie professionnelle et vie privée. Elle doit aussi leur apporter une aide morale et financière et des secours lorsqu'elles sont dans le besoin.

Mais pour ce faire, l'Action Sociale a besoin de moyens matériels humains et financiers, afin de mettre en œuvre et d'assurer des prestations de qualité pour l'ensemble des personnels. L'Action Sociale nécessite de conserver un réseau départemental de délégations et d'assistants, au plus près des agentes et des agents, une richesse pour notre Ministère, qui distribue des prestations avec un véritable accompagnement social.

La crise sanitaire a accentué ce besoin de proximité (difficultés financières, psychologiques ...). De multiples attaques sont menées contre l'action sociale, contre NOTRE action sociale ministérielle que d'aucuns verraient bien disparaître pour ne laisser subsister que la seule action sociale interministérielle sans compensation budgétaire

La baisse des budgets de l'action sociale, la disparition programmée des CDAS, régionalisation du réseau des délégations d'action sociale, vente programmée de tout ou partie du parc des résidences de vacances EPAF n'en sont que des exemples.

Le maintien voire le développement et le renforcement du réseau des délégations départementales pour maintenir une action sociale au plus près des bénéficiaires et de leurs besoins, le maintien des conseils d'action sociale, tant sur le plan départemental que national, sont plus que jamais une nécessité.

Solidaires Finances se bat et se battra avec tous les agents du ministère contre les attaques menées contre l'Action Sociale par le Secrétariat Général.

L'illustration parfaite de cette baisse de moyen que nous ne pouvons que déplorer est la nouvelle baisse de notre CAL (Crédit d'Action Local) qui passe de 17528 € en 2020 à 16652 € en 2021 et avec elle la mise en réserve budgétaire de 6% un budget disponible pour l'Ardèche de 15 652 €.

Solidaires Finances condamne de nouveau la mise en réserve budgétaire et en exige la levée immédiate. Ce nom de réserve budgétaire nous paraît erroné. Chaque année, les propositions sont faites dans un budget ne prenant pas en compte ces 6%. Les agents ne bénéficient jamais de la totalité du CAL.

Nous déplorons que certaines directions aient bloqué l'accès au site de la pétition « Défendre l'action sociale ministérielle » à partir des postes de travail.

Nous ne pouvons qu'encourager les agentes et agents du département à ne pas abandonner et à la signer depuis leurs équipements personnels.

La défense de notre action sociale le vaut bien !!